



DELIBERATION n° 9-2021
En date du 16 mars 2021
Portant sur l'approbation de la phase APD du projet
de Réhabilitation de l'école Marcel Roche

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 16 mars 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 1^{er} mars 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Jean-Luc GARCIA, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints.
M. GLANDUS Bernard, M. SIMON Patrick, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice Conseillers Municipaux.

Sont présent(e)s en visio-conférence : M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, Mme DE PAIVA Régine, adjointes.

Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme TALLET Emilie, M. André GAILLARD, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s : Mme Virginie BASSALER, Mme Océane MICAUD, conseillères municipales.

Vu le code du C.G.C.T

Considérant que le projet consiste en une rénovation énergétique de l'école primaire.
Considérant qu'une optimisation des installations techniques et une revalorisation des matériaux sera recherchée. L'ensemble des toitures sera supprimé pour être repris afin d'optimiser l'isolation du bâtiment, des panneaux photovoltaïques seront mis en place pour une autoconsommation du bâtiment en énergie renouvelable et verte. Les salles de classes seront agrandies, il en va de même des parties communes et des accès, des espaces verts seront créés ainsi que des espaces pédagogiques.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'approbation de la phase Avant-Projet Définitif de la Réhabilitation de l'école Marcel Roche:

Le calendrier prévisionnel de cette opération qui se résume comme suit :

- Avril 2021 : dépôt permis de construire
- Avril 2021 : approbation de l'APD et du coût définitif
- Mai 2021 : dépôt du PRO/DCE
- Mai 2021 : consultation entreprises
- Juin 2021 : Ouverture des plis, négociations éventuelles, mise au point marchés etc.
- Juillet 2021 : OS de commencement des travaux
- Réception : fin août 2022

Le coût de cette opération est estimé à : **1 332 082 € HT.**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

Article 1 :

- D'approuver l'APD présenté par M. DEMARS architecte, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération.

- De fixer le coût définitif de la construction phases 1 et 2 du calendrier d'exécution que l'architecte s'engage à ne pas dépasser à 666 041 (hors imprévus) Euros HT et phases 3,4 et 5 à 666 041(hors imprévus) Euros HT avec un taux de tolérance de 5%

- De prendre un avenant qui fixe le montant définitif de rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre à 128 500 Euros HT (avenant 3) suivant la répartition de principe ci-dessous

En fonction de l'avancement des travaux, sous forme d'acomptes mensuels proportionnellement à la durée du chantier

En phase AOR, 50% à la réception des travaux 50% à la remise du DOE

- D'autoriser Mr le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de Réhabilitation de l'école Marcel Roche sur la base du projet et signer avec les entreprises retenues par la commission des marchés.

- D'autoriser le Maire à déposer le permis de construire de l'opération

Article 2 :

D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

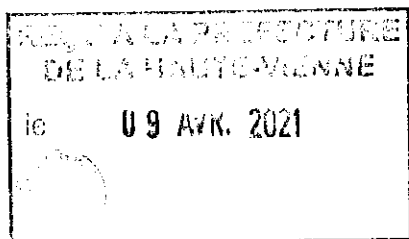
Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

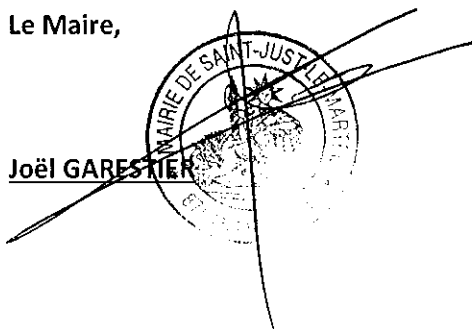
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstention	1



Fait à Saint-Just le Martel, le 22 mars 2021

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le 22 mars 2021
- Publié le 22 mars 2021